

Finances

REF : DAF2012050

Signataire : MP

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Attribution de diverses subventions à des associations

EXPOSE :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions suivantes :

- 21 951 € à Aubervacances Loisirs, notamment pour la prise en charge directe d'un poste de travail faisant auparavant l'objet de la mise à disposition d'un agent de la Ville
- 38 000 € à l'Office municipal de la jeunesse, notamment pour la réalisation de la compilation Mac Tyer et l'expérimentation de l'accueil des adolescents de 14 à 17 ans au sein de l'Espace Léo Lagrange
- 25 000 € au Carrefour pour l'information et pour la communication
- 1 000 € à la confédération nationale du logement à titre de participation aux frais de l'exposition « CNL 93 - Hier à aujourd'hui » qui se tient à l'Hôtel de Ville en novembre et décembre 2012.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2012050

Signataire : MP

OBJET : Attribution de diverses subventions à des associations**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget supplémentaire 2012 du budget principal de la commune adopté par délibération n°264 du 25 octobre 2012,

A la majorité des membres du conseil le groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu

DELIBERE :**APPROUVE** l'attribution, au titre de l'année 2012, de subventions complémentaires aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Article	Fonction	Action	
AUBERVACANCES LOISIRS	400	6574	421	AUBERVAC	21 951 €
OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS (OMJA)	400	6574	422	OMJA	38 000 €
CARREFOUR POUR L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION A AUBERVILLIERS (CICA)	801	6574	023	CICA	25 000 €
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT (CNL93)	801	6574	023	CNL93	1 000€

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal 2012

Reçu en Préfecture le:12/12/2012

Pour le Maire

Publié le : 18/12/2012

L'adjoint délégué

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire
L'adjoint délégué